



D-2 REGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-1 Plans de zonage

D-2-1-2 Plans de synthèse du zonage simplifié

Plan D-2-1-2.40

Saint-Armel

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019

Echelle : 1/5 000
Décembre 2019



Éléments de contexte

- Limite communale
- Emprise et n° des plans de zonage du règlement graphique au 1/2000 et 1/2500
- Parcelle et bâti cadastral
- Site patrimonial remarquable (PSMV)

Zonage (limite et nom de zone)
La légende indique systématiquement l'ensemble des zonages identifiés sur la métropole (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de tous ces types de zonages sur leur territoire.

Zones urbaines	Zones à urbaniser
UA	1AU
UB	2AU
UC	Zone agricole
UD	A
UE	Zones naturelles et forestières
UG	N
UGI	NP
UI	Nc
UO	Ne
UP	Zones STECAL
	STECAL

Sources : ©Rennes Métropole (SPEU) déc 2019 ; ©COPPE (Sistemi), 2017
 ©Rennes Métropole (SIG) (Données PFC), jul 2018 ; ©Vinci de Rennes
 (Données topographiques générales), oct 2018
 Réalisation : ©Rennes Métropole (DASH/SPEU), déc 2019
 Logiciel SIG : ArcGIS, 10.3.1
 Système de coordonnées : IGF19 CGRS (SIRF) / Lambert93 - EPSG : 31466

